

ANNÉE 1957

Séance du 26 Janvier :

M. BEAUJEAN : « *Saint-Crépin es-faubourg.* » (suite et fin). 1789 : La Bastille est prise, Nervosité générale. La « Grande Peur » surgit. Le 28 juillet, les cloches de Saint-Crépin sonnent à toute volée. « Les bandits incendent Bouresches, traversent la Marne à Essômes ! » Branle-bas général... Rien que des imaginations surchauffées. Tout de même, quelques jours après, c'est l'assaut général contre les châteaux, la destruction des terriers, et la nuit du 4 août.

14 juillet 1790 : Fête de la Fédération. L'abbé Pierre, curé de Saint-Crépin, est bien tiède.

1^{er} avril 1791 : Châsses et reliques de la chapelle du château sont solennellement déposées à Saint-Crépin.

14 juillet 1791 : Te Deum pour l'anniversaire de la Fête de la Fédération. Enthousiasme très mesuré.

4 août 1792 : Une partie du Trésor de l'église est vendue aux enchères pour payer les dettes de la ville... et celles de la Fabrique.

1793 : Les esprits s'échauffent. Au prône sont publiés les arrêtés officiels, l'annonce de la vente des biens d'Eglise et des émigrés de la région, etc. Beaucoup de paroles. Les actes ne suivent pas. Seule victime de la Terreur, Jean-François Thirial, ancien curé de Saint-Crépin, ex-député, médecin à Versailles, est guillotiné comme prêtre insermenté.

8 novembre 1793 : Les membres de la Société populaire d'Egalité-sur-Marne (Château-Thierry) dispersent les reliques. L'église servira désormais de grenier de paille et foin pour les troupes.

1794 : Après le 9 Thermidor, elle est rouverte au culte, recouvre un curé, une cloche, un orgue, celui du couvent de Charmes.

1797 : Saint-Crépin devient temple décadaire cantonal pour cérémonies civiles et religieuses. Fêtes de toutes sortes s'y succèdent à une cadence accélérée.

28 avril 1799 : Manifestation officielle à la mémoire des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt. On se lasse d'un civisme de commande.

1802 : Le Concordat signé, l'église est rendue au culte catholique.

3 juin 1817 : Le tocsin retentit : émeute de la Faim, vite et durement réprimée.

1820-1825 : Le sculpteur Gauthier orne le sanctuaire de statues. Le cimetière des « 4 arpents » remplace le cimetière Saint-Crépin devenu trop exigu.

1830 : Plu, maçon, fait le « poirier fourchu » sur la tour avant d'y planter le drapeau tricolore.

1889-1890 : L'abbé Bahin fait exécuter d'importants travaux de réfection et d'aménagement.

21 juillet 1918 : Départ des Allemands. Nos concitoyens réfugiés à Saint-Crépin accueillent avec enthousiasme les premiers soldats français qui débouchent de la ruelle Boudin (ruelle de la Sous-Préfecture).

1944 : Autre départ des Allemands chassés par les tanks américains. Et la haute tour murmure :

« J'ai vu tant de choses depuis mille ans et plus ! Comme moi, conservez toute votre foi en l'avenir de notre Cité, de notre Patrie. »

Séance du 23 Février :

M. HARDY. — « *Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry : Les Siècles obscurs.* » La reine Jeanne, fondatrice de l'Hôtel-Dieu, n'eut pas la joie d'assister aux premiers pas d'une institution dont elle avait minutieusement réglé la marche : elle mourut le 2 avril 1305. C'est à son fils aîné Louis, le futur Louis X le Hutin, qui lui succéda comme comte de Champagne, que revenait le soin de confirmer la fondation et de soutenir de son autorité les exécuteurs testamentaires qu'elle avait désignés.

Dès la fin de 1305, des achats de maisons, de terres et de bois, notamment dans les environs de Jaulgonne, sont entrepris. Mais ils sont loin d'épuiser la dotation prévue de 12.000 livres tournois, et tout indique qu'ils cessent à partir de 1317. A cette date-là, d'autre part, on procède à une révision du statut : il n'est plus question désormais que d'une communauté de Religieuses, au lieu d'une communauté masculine et féminine, et la maison, au lieu de s'ouvrir, comme le voulait la reine Jeanne, aux voyageurs et à toutes les personnes dans l'embarras, est réservée aux malades pauvres.

Du moins l'Hôtel-Dieu, autant qu'on puisse l'affirmer, commence-t-il à fonctionner régulièrement dès cette date. En tout cas, en 1337, comme l'atteste clairement une dotation de Jeanne d'Evreux, veuve du roi Charles IV le Bel, il est en plein essor.

Mais il aura beaucoup à souffrir des misères du temps, et de quel temps : la première période de la Guerre de Cent Ans. Les

Religieuses cherchent des protections, et la prieure Symonne, — la première de qui le nom nous soit connu, — obtient, en 1371, de Philippe, duc d'Orléans, des « lettres de sauvegarde » qui sont valables pour quatre ans et garantissent l'Hôtel-Dieu contre les violences et les dommages de toutes sortes.

Geste secourable qui coïncide avec le rétablissement de la situation dû au règne de Charles V le Sage, mais qui demeure sans lendemain. La guerre reprend de plus belle, la France est profondément divisée, les établissements hospitaliers ont la plus grande peine à subsister. Pendant près d'un siècle, l'Hôtel-Dieu mène une existence si difficile et si obscure que nul document ne nous permet de savoir comment il parvint à faire face à tant de périls.

Il continue à vivre, pourtant, et la preuve, c'est qu'il reçoit, en dépit du désordre général, des marques d'attachement et de gratitude, sous la forme de donations, dont quatre au moins ont laissé une trace certaine, et dont l'une, particulièrement émouvante, provient d'un laboureur de Lucy-le-Bocage, en reconnaissance des soins qu'il a reçus.

Ainsi s'oppose aux horreurs de la guerre de Cent Ans l'invincible esprit de charité d'humbles religieuses, petite flamme plus forte que la tempête.

M. LATOUR : « *A travers le folklore champenois. Coutumes et cuisine populaires.* » Continuant son exposé sur les vieilles coutumes champenoises, M. Marius Latour donne d'intéressants détails sur le « dônage » et les « mais » pratiqués surtout dans l'est de la province.

Le dônage, venu de Lorraine, s'est étendu au sud des Ardennes, à l'Argonne, au Perthois, au Village et au Bassigny. Il s'agissait de fiançailles publiques et simultanées, définitives à l'origine, devenues factices et burlesques plus tard, se déroulant, suivant les régions, soit à l'époque du Carnaval, soit lors des fêtes de mai ou de la Saint-Jean, mais toujours après le souper. Jeunes gens et jeunes filles se rendaient séparément au sommet de deux coteaux se faisant vis-à-vis, et assez proches pour que la voix porte aisément d'une crête à l'autre. D'une voix mâle et forte, les garçons annonçaient : dônage de Mlle... et l'interpellée criait, dans la nuit, le nom de celui qu'elle aimait (à moins qu'elle ne préférât se réserver pour l'année suivante). En fait, il y avait eu, préalablement, accord des deux intéressés et de leurs parents.

Avec le temps, beaucoup de jeunes gens ne prirent plus femme dans leur village et le dônage évolua vers des engagements plus superficiels, se bornant à quelques invitations à déjeuner ou à dîner, parfois à des appariements comiques et purement verbaux hors du consentement des parties, visant notamment les vieux garçons et les vieilles filles du village.

Les « mai » étaient des branchages de diverses essences, coupés dans les bois le soir du 30 avril par les garçons et placés nuitamment dans les cheminées extérieures ou le long des murs des maisons habitées par des jeunes filles ; coutume limitée à la Champagne pouilleuse et à la Haute-Marne. Suivant l'espèce de l'arbre dont il avait été détaché, chaque mai avait une signification particulière : admirative, aimable, moqueuse, péjorative, variant parfois d'une vallée à l'autre. Le dimanche suivant, les garçons étaient accueillis chez les filles n'ayant eu qu'à se louer du choix de leur mai et s'y « régalaient » de boissons et de pâtisseries familiales : tartes, michottes, gomichons, faverolles, couronnes et brioches dorées.

Mais les unions qui s'ébauchaient en ce mois printanier n'étaient pas immédiatement consacrées, car maints dictos proclamaient les mariages de Mai particulièrement malheureux. Était-ce par déformation d'une coutume romaine qui consacrait ce mois aux vieillards (« majores » ou « maiores ») puis, plus tard, à la Vierge, donc à la virginité, d'où interdiction morale de créer de nouveaux foyers à ce moment-là ? En tout cas, les jeunes couples ne prêtent plus aucune attention à ces superstitieuses mises en garde.

Pour les petites filles, les coutumes de Mai étaient plus puériles. L'une des plus jolies était la « trimousette », de Sainte-Menehould, de Suippes. Elue par ses camarades, toute vêtue de blanc, la trimousette prenait la tête d'un cortège d'enfants qui, chantant et dansant, faisait le tour du village pour recueillir de modestes oboles destinées à l'entretien de l'église.

Hors des quelques rares ripailles du Carnaval ou des fêtes carillonniées, le paysan champenois, trop souvent endetté, devait se contenter d'une nourriture frugale : soupe au lard chaque jour à midi, soupe au lait le soir ; légumes communs du pays et, le dimanche seulement, pot-au-feu du boucher, lapin ou poule. Un casse-croûte suivait le café du matin ; on goûtait, on « recinait » ou on « marandait », suivant les régions, à 4 heures.

Mais le plat le plus populaire était la salade au lard dont M. Latour soumet au choix des dames présentes diverses recettes recueillies de Verneuil à Forent et de Marson à Mézières. Le pain de ménage, à la farine de blé ou de méteil, accompagnait ces modestes plats. La paysanne y ajoutait parfois galettes au lard ou aux cretons (ou chaillots).

La vie était dure aux pauvres gens des campagnes qui buvaient plus d'eau, de piquette (ou de « vin de sucre » dans le vignoble) que de champagne. Les villageois allaient souvent le ventre creux et les pieds nus. Il y a tout de même eu, depuis, une nette amélioration et le progrès n'a pas été que destructif. Soyons donc optimistes et croyons, sincèrement, « aux lende-mains chantants ».

Séance du 30 Mars :

M. Roger DÉRUELLE : « *Une Abbaye Cistercienne en Tardeinois : Notre-Dame d'Igny.* » Dans un vallon solitaire, nommé Igny, dépendant d'Arcis-le-Ponsart, saint Benoît fonda un monastère cistercien qui fut la quatrième fille de Clairvaux. Ce monastère devint vite florissant grâce aux dons des seigneurs voisins qui lui apportèrent des terres nouvelles, de Coulonges, Villardelle, Courmont, Ronchères, aux environs immédiats de Château-Thierry.

Pendant plus d'un siècle, il forma un vaste domaine agricole et forestier ; de nombreuses granges et celliers gravitaient autour des bâtiments conventuels ; c'était une véritable ferme molécole, qui exerçait également sur toute la région une action charitable sur l'impulsion de pieux abbés. Mais bientôt Igny fut en butte à bien des heurts, des rivalités d'intérêts avec ses voisins, les seigneurs du Charmel et les Prémontrés du Val-Secré.

En 1270, Thibaut, comte de Champagne, fondait une Chapelénie dans l'église de l'Abbaye ; il assignait par testament, pour le service de cette chapelle, une rente annuelle de 15 livres à prendre sur les revenus des Halles de la Foire du Pont, à Château-Thierry. Dans le même temps, l'Abbaye recevait le moulin banal du Charmel.

Dès la fin du XIII^e siècle, son administration devait connaître bien des difficultés : d'abord la question du recrutement des moines et des convers — ceux-ci constituant la main-d'œuvre principale — se posait cruellement ; on dut faire appel à des fermiers séculiers, à des domestiques et filles de ferme, premier signe de décadence ; d'autre part il fallait subir les exactions royales, celles, plus terribles, des Grandes Compagnies. Tant et si bien que l'Abbaye fut contrainte de se défaire de ses plus belles fermes, tandis qu'à l'intérieur du monastère, on observait un relâchement des mœurs et l'abandon de l'antique observance.

Un mauvais système de régie apparut alors : la Commende, qui prenait l'Abbaye en charge au profit d'un clerc séculier dispensé, lui, de la vie monastique. Alors des disputes incessantes entre moines et abbé commendataire aboutissent rapidement à l'anarchie la plus complète. Les bâtiments tombent en ruines. En 1789, les moines ne sont plus que quelques-uns.

Pourtant, au milieu de 1789, l'église est reconstruite sur un plan tout nouveau. La Révolution la fait fermer. L'Abbaye d'Igny avait vécu 664 ans.

Elle devait rouvrir ses portes un siècle plus tard, en 1876. Elle ne possédait plus alors que quelques hectares et fut rattachée à la Trappe. J.-K. Huysmans devait y faire retraite en 1892 et y parfaire sa conversion religieuse. Dans son livre

« En route », il nous relate ses impressions dans son style réaliste et nous dit sa vie dans cette Abbaye d'Igny qu'il dénomme : « Notre-Dame de l'Atre ».

En 1918, un bombardement la détruisit complètement.

Dès 1926, des moines courageux entreprirent de la reconstruire. Des moniales, rattachées directement à Cîteaux, en seront désormais les pensionnaires.

Il est encore possible d'évoquer à l'heure actuelle la prodigieuse activité de cette Abbaye. Le nom des fermes a très peu varié ; on peut situer les Granges et les Prieurés disparus. Cette évocation ne manquera pas de faire apprécier à sa juste valeur le remarquable rayonnement spirituel de notre vieux Tardenois.

M. DUDRUMET : « *Le peintre Jacquinet.* » Jacques Victor Jacquinet, né à Tonnerre le 12 décembre 1794, mourut à Château-Thierry le 9 août 1867. On sait qu'il vint assez jeune à Paris et travailla dans l'atelier de Gros.

En 1833, il envoya au Salon le portrait de sa mère, portrait qui figure au musée de Tours.

En 1834-1838, il exposa plusieurs portraits qui furent remarqués, entre autres : « Une petite fille caressant un chat ». Il fit à cette époque un voyage d'étude en Italie, visita Rome et Florence, et rapporta de belles copies d'après Le Guide, Michel-Ange et Le Caravage. A son retour en France, il se fixa à Tours, devint directeur de l'école municipale de dessin et conservateur du Musée. Il jouissait dans cette ville d'une situation enviable et fit de nombreux élèves, parmi lesquels Alphonse Muraton, auteur présumé d'un portrait de l'auteur.

Désirant se reposer, Jacquinet quitta Tours vers 1846 et vint se fixer à Château-Thierry. Sa mère et sa femme étaient d'origine champenoise. A la suite d'un accident, il resta paralysé des membres inférieurs. Avec une rare énergie, il continua à enseigner le dessin et peignit de nombreux portraits d'habitants de notre cité.

Outre les œuvres de Jacquinet conservées au musée de Tours, on peut voir à l'hospice de cette ville un saint Martin dû à son pinceau.

Le nom de Jacquinet serait oublié à Château-Thierry, si une famille n'avait reçu don d'un portrait exécuté par cet artiste. (D'après les notes de MM. Frédéric Henriet et Riboulot).

M. CHALOIN : « *La Fontaine et l'Académie.* » La Fontaine fut élu académicien le 15 novembre 1683, mais son élection ne fut confirmée par Louis XIV que le 3 mai 1684, après que Boileau, son historiographe, fut élu lui-même. La réception fut discrète : quelques mots du Directeur, qui donna au Fabuliste de dures leçons, faisant allusion aux Contes qui furent pour lui une véritable « tunique de Nessus » ; on ne les lui pardonna jamais.

Jean de La Fontaine prit ensuite consciencieusement part à toutes les discussions académiques.

Après sa mort, il fut l'objet d'un discours venimeux du Directeur, le marquis de Coye.

Séance du 27 Avril :

M. HARDY : « *La Société rurale dans la Vallée de la Marne (entre Château-Thierry et Dormans) sous le Consulat et l'Empire : Aspects généraux.* » (1)

M. LATOUR : « *La Basoche Castelthéodoricienne.* » La Basoche était, au Moyen Age, la réunion corporative des clercs de procureurs, d'avocats, d'avoués auxquels se joignirent, plus tard, ceux des notaires, puis les commis de l'Enregistrement et des Hypothèques. A une époque où les procès étaient fréquents, la procédure longue et diffuse, ces clercs, pour la plupart anciens « écoliers de l'Université », étaient fort nombreux. Leur conscience professionnelle était très élevée, leur esprit laborieux, volontiers primesautier et même frondeur. Dans un but d'ému-lation, ces basochiens créèrent, au sein de leurs groupements, des tribunaux fictifs, pour rire, « s'enseigner » réciprocurement, mais aptes aussi à se saisir des différends survenant entre eux ou avec leurs fournisseurs.

Leur institution fut vivement soutenue par les rois de France qui cherchaient à limiter l'emprise excessive des tribunaux ecclésiastiques du Moyen Age (« officialités » ne dépendant, en fait, que de la Cour de Rome) en leur opposant les juridictions civiles des Parlements et tribunaux laïcs installés par eux.

Patmi les basoches, largement autonomes et complètement indépendantes les unes des autres, celle de Château-Thierry était l'une des plus anciennes. Fût-elle créée par Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, ou par Blanche d'Artois, reine de Navarre et comtesse de Champagne, ou par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel ? Toutes trois lui accordèrent, certainement, au XIII^e siècle, protection et priviléges, ce qui donna aux basochiens une réelle indépendance à l'égard du clergé et des procureurs, leurs maîtres.

Les fêtes de cette turbulente jeunesse devinrent vite très populaires et prirent, à l'époque du Carnaval, une ampleur qu'aucune autre solennité, civile ou religieuse, disent les auteurs du temps, ne pouvait égaler. Il se forma, entre les basochiens et leur bon public castelthéodoricien, une sorte de complicité dans la joie qui dura pendant plus de cinq siècles.

Les priviléges accordés aux basochiens par l'autorité royale étaient bien réels et dûment consignés en diverses ordonnances :

droit de prélever sur les deux principaux moulins de la ville deux gâteaux de fleur de blé de 80 livres « pétris à beurre et à œufs » ;

(1) Voir pages 102-107.

droit d'exiger de chacun des moulins situés à 3 lieues à la ronde l'offrande d'une « poule grasse et bien en plumes » à prendre livraison le jour du mardi-gras ;

droit de se « faire héberger » une fois l'an, en ce même jour, par le curé de Nogentel ou, tout au moins, se faire remettre par lui « un pain de brasse, un jambon de derrière pesant 10 livres et un fromage mou » ;

droit de prélever, 2 fois par semaine, de l'Epiphanie au Mardi Gras, une somme de « 5 sols sur chaque sac de blé vendu à la halle » (moyennant quittance de 5 dragées).

L'exercice de ces priviléges était entouré de magnifiques réjouissances, s'étendant de l'Epiphanie au Mardi Gras. La veille de l'Epiphanie, un cortège interminable et pompeux s'organisait, accompagné de fifres, de violons et de vielles, et se rendait, au milieu d'une foule en liesse, aux deux moulins de la ville pour prendre possession des gâteaux. Bals, chants, sérénades aux flambeaux et... baisers s'ensuivaient. Le lendemain, nouveau cortège : visite aux notabilités de la ville avec offrande de parts de gâteau ; distribution de dragées sur le parcours. Le soir, grand festin à « la Fleur de Lys », la gaieté étant de rigueur, mais ne devant jamais dégénérer en licence sous peine d'exclusion et d'amende immédiates. Enfin, le Mardi Gras, éclatante cavalcade dite « de la reine Blanche » ; chevauchée solennelle des basochiens, « plumet rouge en tête, aiguillette à l'épaule, épée au côté », dans les villages d'alentour pour la quête rituelle des poules et autres denrées ; visite au curé de Nogentel ; démarche de haute courtoisie auprès du seigneur de Chaûry ; nouveau et plantureux festin à « la Fleur de Lys ».

La Révolution, en supprimant les priviléges, sonna le glas de la Basoche. Quelques tentatives de reconstitution de ses fêtes au cours du 19^e siècle, puis en 1920 et 1926, conduisirent à des échecs. La Basoche, sans cohésion et sans âme, est bien morte, semble-t-il, la machine à écrire lui ayant peut-être porté le coup de grâce.

5 Mai : Visite des Amis belges du Vieux Laon.

Nos Amis belges, en excursion dans le département, arrivent à Château-Thierry. Ils déposent une gerbe au Monument aux Morts en présence d'une délégation de la Société historique. Ils sont salués par un membre du Bureau, ancien combattant, dont la sincérité et la chaleur les émeuvent.

Puis M. Chaloin leur fait visiter la Maison Natale du Fabuliste et évoque la vie de l'illustre « Bonhomme » aussi familier à nos voisins qu'à nous-mêmes.

Séance du 25 Mai :

M. HARDY : « *Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry : Les menaces d'absorption aux XV^e et XVI^e siècles et la résistance des Augustines.* » Avec la seconde moitié du XV^e siècle, l'histoire des Augustines entre dans une période sensiblement moins confuse que les premiers temps d'existence de l'Hôtel-Dieu. La Guerre de Cent Ans a pris fin, la Royauté a décidément conquis sa prééminence, le grand mouvement de réforme qui soulève le monde chrétien communique aux Ordres monastiques une conscience toute nouvelle de leur fonction sociale, et l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, dont le statut de « bénéfice ecclésiastique » est nettement formulé, peut compter sur la protection constante du pouvoir central.

Nous connaissons désormais par leur nom et leurs origines les prieures qui se succédèrent à la tête de l'établissement. Elles sont nommées directement par le Roi, et cette désignation par voie d'autorité ne manque pas de soulever parfois des contestations, mais le Grand Conseil, spécialement compétent en matière de bénéfices ecclésiastiques, se charge d'assurer, avec une évidente objectivité, le respect des règles de succession.

Ce qui reste une menace pour la sécurité des Augustines, c'est la tendance, manifestée par des Ordres religieux masculins, à se faire attribuer l'administration du Prieuré, en se référant aux dispositions initiales du Testament de la reine Jeanne, qui, en réalité, n'avaient jamais reçu un commencement d'exécution. A trois reprises au moins, en 1463, 1467 et 1562, il leur faut, au prix de pénibles épreuves et de longs procès, lutter pour le maintien de leur indépendance. Mais une étonnante énergie les anime, et leur bon droit finit dans tous les cas par être reconnu.

Par malheur pour l'Hôtel-Dieu comme pour l'ensemble de la France, le XVI^e siècle s'achève dans l'affreux désordre des Guerres de Religion. La ville est saccagée par les Espagnols. La ruine est partout. Les bâtiments sont délabrés et les moyens manquent pour y faire la moindre réparation. La Prieure n'a plus auprès d'elle que trois ou quatre Sœurs qui subsistent comme elles peuvent et ne portent même plus le costume de leur Ordre. Comme la plupart des institutions hospitalières de ce temps-là, l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry se survit et semble condamné à disparaître, à moins d'une prompte restauration.

M. ANDRÉ LEFEBVRE : « *La Fontaine et Rabelais.* » La Fontaine, qui a puisé, pour sa langue, dans les vieux conteurs et dans les vieux poètes, La Fontaine est plein de Rabelais. Le « Pantagruel » est sa source de dilection. Il y prend les bêtes et les gens. Et c'est là qu'il a trouvé Jean Chouart, batteur d'or de Montpellier, dont il a fait le curé de sa fable « Le Curé et la Mort » ; Perrin Dandin, qui appointait les procès, est le juge de « l'Huître et les Plaideurs » ; Rami-

nagrobis, gros personnage fourré d'hermine, est un chat dans « Le Chat, la Belette et le petit Lapin » ; Rodilard, encore un chat, se retrouve dans le « Conseil tenu par les Rats » ; Dindenaut, le marchand de moutons, est évoqué dans « l'Ours et les deux Compagnons » ; Thibault l'Aignelet, gardeur de moutons, est un simple agneau dans « Le Loup et les Bergers » ; Robin Mouton, nom que donne Dindenaut à Panurge, est le mouton volé du « Berger et son troupeau » ; Messer Gaster, le ventre en personne, est le prétexte de la fable « Les Membres et l'Estomac ». La Fontaine a tiré aussi des expressions de Pantagruel : se ruer en cuisine (Le Jardinier et son Seigneur) ; arriver en trois bateaux (Le Singe et le Léopard) ; lécher l'ours (Les Frelons et les Mouches à Miel) ; se prélasser (Le Meunier, son Fils et l'Ane) ; dans « Psyché », l'Aurore aux doigts de rose est « ...la joyeuse Aurore aux doigts rosats » du Livre III ; le Diable de Papefiguière est le petit diable du quart livre. Une lunettière est celle qui vend des lunettes ; La Fontaine désigne ainsi une femme qui en porte (Conte : Les Lunettes). Et pourquoi non ? Rabelais nomme bien lunettière une oreille qui porte une branche de lunettes. Toutes ces expressions — il y en a d'autres — dont Rabelais avait forgé les types, le Fabuliste sut leur imprimer sa marque et les rendit siennes. Rabelais possédait l'art d'écrire le plus profond et le plus varié. La Fontaine, qui aimait les mots et savait les choisir, en emprunta beaucoup et n'en inventa guère. Mais si, grand liseur, il a pris, de ci de là, dans les livres, un vocabulaire qu'il a manié avec une admirable précision, il a surtout trouvé, dans les champs et dans la rue, son meilleur fonds, le plus riche, celui qui ne lui fait jamais défaut : le langage populaire. Sa langue est ainsi pleine de métaphores inspirées de la vie rustique ; elle est toute fleurie des champs et des bois.

Les œuvres de La Fontaine sont sorties de l'immense réserve d'observations et de poésie qu'il avait amassée dans son enfance et dans sa jeunesse. Elles fourmillent de mots et d'expressions qui sont encore en usage dans les villages autour de Château-Thierry. C'est ce qui fait qu'elles sont si bien comprises dans le cadre même, demeuré à peu près intact, où elles ont été conçues.

26 Mai : Exposition d'Epaux-Bézu : Le passé présent parmi nous.

Le Bureau de la Société participe à l'inauguration de cette curieuse exposition d'objets anciens recueillis dans la région : objets ménagers et pièces d'archives vieux d'un, deux ou trois siècles. M. Chaloin dit le grand mérite des organisateurs — l'instituteur, le maire et leurs amis — pour avoir su mener à bien une pareille manifestation folklorique dans un modeste village de 380 habitants.

8 Juin : Exposition de Peinture.

Manifestation annuelle qui devient une tradition très suivie par le public. La qualité des œuvres exposées est en nette hausse. Réussite complète due à l'inlassable activité et au goût artistique de M. Dupont.

9 Juin : Le salon de la Rivière, à Jaulgonne.

Dans un des plus jolis sites de la vallée, M. le Recteur Hardy, maire de Jaulgonne, vice-président de la Société historique, organise chaque année une exposition artistique régionale. Celle de 1957 est consacrée à la Rivière. Avec un goût sûr, une science sans défaut, une ingéniosité extraordinaire, sont présentés les caractéristiques du cours d'eau, une rétrospective de la navigation fluviale, le rôle économique de la Marne, les faits et gestes, parfois humoristiques, du pêcheur. C'est une vivante, complète et plaisante leçon de choses. Comme toujours, les visiteurs sont nombreux et intéressés.

20 Juin :

Causerie de M. AGOMBART : « *Guillaume de Flavy.* » M. Agombart, directeur d'école à Flavy-le-Martel, envoyé par la Société académique de Saint-Quentin, nous parle de Guillaume de Flavy, né à Compiègne en 1398, mort en 1440. D'une bonne famille picarde, il fut attaché comme officier au Dauphin (futur Charles VII) et nommé capitaine.

On lui reprocha d'avoir laissé prendre Jeanne d'Arc par les Anglais. Néanmoins il continua sa vie de guerres et d'aventures et reprit de force la place de Compiègne.

Il avait épousé Blanche d'Auberoche beaucoup plus jeune que lui. Mari brutal, il fut assassiné par son barbier à l'instigation de sa femme en son château de Nesles-en-Tardenois (Nesles-en-Dôle).

Séance du 29 Juin :

M^o GISELE DIKE : « *Un vieux livre.* » C'est un très ancien et très curieux livre de 787 pages, imprimé en vieux français en 1578. Il relate les innombrables témoignages concordants concernant le miracle connu sous ce nom : « Le Trésor et entière Histoire de la Triomphante victoire du Corps de Dieu sur l'Esprit malin Belzébuth obtenue à Laon en 1566. »

Le puissant intérêt du livre consiste dans son style naïf et savoureux, dans les noms des personnages, ecclésiastiques et hommes de loi, seigneurs ou médecins qui semblent se mouvoir parmi les sculptures d'une cathédrale, enfin dans les scènes familières retracées de villes en villages des environs de Laon et donnant l'exacte atmosphère de cette époque où le mysticisme, parfois mêlé de superstition, tenait la plus grande place.

En fait, il s'agit, au moment où la Réforme risque de s'imposer, de donner le plus de publicité possible au miracle de Laon. On nous présente une jeune femme de « Vreuin » (à 8 lieues de Laon), Nicole Aubry, âgée de 15 à 16 ans et mariée au chaussetier Loys Pierret.

Jehan Boulaese, prêtre, professeur de lettres hébraïques au Collège de Mont-Aigu, nous conte que Nicole, priant un jour à l'église, fut soudain tourmentée par l'esprit de son grand-père enterré sans s'être confessé. Trente démons vont désormais poursuivre Nicole. De crise en crise, la malheureuse devient un sujet d'expériences pour les médecins. Catholiques et Huguenots tentent successivement de la guérir. On conduit Nicole à Notre-Dame de Liesse où, après maintes processions, vingt-six démons sont chassés.

Les quatre démons restants seront expulsés — Nicole acceptant enfin la communion — en la cathédrale de Laon au cours d'une extraordinaire cérémonie dont on peut voir les phases sur une gravure ancienne.

Cependant la malade n'est pas encore complètement guérie ; il lui faut, pour se remettre définitivement, accomplir un nouveau stage au Monastère du Sauveur où elle observe un jeûne austère et se nourrit exclusivement des sacrements.

En son château de La Fère, le Prince de Condé, nouvel adepte de la Religion dite Réformée, semble incrédule en ce qui concerne démons et guérison miraculeuse. Il y a controverse entre son ministre, de Spina, et le chanoine d'Epinoz, qui accompagne la jeune femme. Le Prince de Condé conduit Nicole, son mari et le chanoine au temple d'« Anisi ». Le père de Nicole proteste et en appelle au Roi. Charles IX vient à Laon, confirme le miracle, voit Nicole à Marchais, la trouve « honnête » et lui fait donner 10 écus.

Nicole et son mari vivront en paix à Vreuin et auront beaucoup d'enfants.

M. BEAUJEAN. « *Une famille d'artisans de Château-Thierry.* » Il s'agit de la famille de M. Chauvet-Dépaux, constructeur de bateaux, ancien dragueur, qui déploie dans son curieux atelier des Filoirs une adresse, une ingéniosité remarquables. Il conserve avec un soin jaloux des archives familiales qui prouvent sa filiation avec les Levasseur, les Berjot, les Démoulin, tous au service de la Marne depuis au moins l'an 1700, extrêmement actifs, se pliant aux circonstances, jamais réfractaires au progrès.

La vie animée de ce coin de Marne qui s'étend entre les Filoirs et le Pont est évoquée, de 1700 à nos jours : en 1722, l'ingénieur Duplessis fond en une seule deux arches du pont François I^r ; tous les ans, jusqu'en 1868, le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas, c'est la procession solennelle avec le « Marnais », exacte reproduction des chalands d'alors ; c'est

le difficile halage des bateaux et des « flottes » pour passer le pont, les efforts — nullement désintéressés — des « Maîtres du Pont » et de leurs aides.

Il ne fallut pas moins de 22 ans (1764-1786) pour remplacer le vieux pont en un autre à 3 arches, sous la direction de Perronnet, après la réfection de la chaussée Brunehaut, le creusement de la Fausse-Marne, le relèvement de l'actuelle rue Carnot, la construction de la route de Paris et de la Levée, sur l'île de Marne. En 1814, les Prussiens entamèrent à peine le nouveau pont. Les soldats de Marchand le feront sauter en 1918, à grand-peine, mais son sacrifice sauvera Paris.

De 1848 à 1860, la Marne est canalisée. Les Chauvet installent sur la rive sud des bateaux-lavoirs de joyeuse et bruyante mémoire. Ils organisent des Régates qui animent la première « fête à Jean ». On ne compte plus leurs actes de sauvetage (gens et péniches). En 1900, ils créent, avec le Dr Lallemand, une section de la Fédération Nationale de Sauvetage qui rendit à la population de très précieux services de tous ordres pendant un demi-siècle : des gens de cœur.

Les Chauvet n'auront peut-être pas de successeurs en leur profession. Mais nous n'oublierons pas cette longue lignée d'artistes fidèles au service de la Marne qui ont atteint dans leur métier une quasi-perfection, travaillant ainsi, pour leur part, au renom de la France, le pays des ouvriers habiles.

M. CHALOIN : « *Quelques questions au sujet des Fables.* »

1° La publication des Fables fut-elle un événement littéraire ? — Non. Celles-ci plurent au grand public, mais ce n'est qu'après la mort du Fabuliste que les Fables ont été appréciées à leur valeur par les lettrés français et étrangers.

2° Pourquoi Jean de La Fontaine a-t-il eu l'idée des « apologues » où parlent les bêtes ? — Parce que, au cours du XVII^e siècle, la Fable était déjà à l'honneur. D'ailleurs La Fontaine n'a pas traduit, mais adapté des sujets empruntés aux fabulistes grecs et latins.

« *La grande colère de l'abbé Sutil.* » La Société possède une lettre autographe de l'abbé Sutil, prieur de Notre-Dame du Château, adressée le 15 septembre 1759 aux autorités municipales de Château-Thierry. C'est une plainte contre le concessionnaire des transports par diligences. L'abbé se plaint amèrement d'avoir dû, pour se rendre à Paris, se placer dans le « panier » du carrosse de Metz, place inconfortable indigne d'un ecclésiastique.

« *Les Fêtes à Jean.* » La première « fête à Jean » eut lieu en juillet 1853 ; elle était organisée par la Compagnie des Archers. Le succès fut tel (l'Impératrice avait envoyé un cadeau) que les organisateurs décidèrent de la recommencer chaque année. M. Chaloin possède quelques anciens programmes qu'il communique aux assistants : Ceux des fêtes de 1866, 1875, 1900, 1907, 1921, 1922.

28 Juillet : Excursion dans la Brie.

Quatre-vingts personnes, en car, en voitures particulières, partent pour la Brie, la vraie, celle dont Thibaut-le-Chansonnier fut roi — ou presque.

Saint-Loup de Naud possède une église du XII^e siècle, avec portail précédé d'un porche et orné de statues de pur roman, parfaitement conservées, ce qui est extrêmement rare.

A Donnemarie, église du XIII^e siècle, au portail malheureusement mutilé, mais flanquée d'un cloître Renaissance remarquable.

Et voici Provins qui, au XIII^e siècle, était une des plus importantes et des plus actives villes du royaume. Il en reste de somptueux vestiges : les remparts avec la Porte Saint-Jean, la Tour de César, la Grange aux Dîmes, l'Eglise Saint-Quiriac, etc. Très cordiale réception de la Société historique et du Comité d'Initiative.

A Voulton, visite de l'église du XIII^e siècle, parfaitement homogène.

Enfin, la visite du château de Réveillon, construit sur le modèle du Versailles de Louis XIII, nous montre comment un propriétaire cultivé — M. de Gineste — peut arriver, petit à petit, à restaurer avec un goût exquis une demeure malmenée par les ans.

Encore une excursion mémorable.

AU PORCHE DE SAINT-LOUP

Mots français, venez donc au secours de mon cœur
Pour dire l'expression des visages de pierre
Que je suis venu voir dans la pure lumière
De ce matin d'été propice à la ferveur.

Au porche de Saint-Loup-de-Naud (Ile-de-France)
Je vous ai rencontrés, affables bienheureux,
Et vous trouvai vivants, miracle merveilleux
De vos vieux créateurs, de leur génie en transe.

Vous avez l'air si doux, si simples et amènes
En vos éternels traits des gens de mon pays,
Qu'aussitôt vous voyant ai-je aisément compris
Votre leçon d'amour discret qui rassérène.

Vous m'avez dit : « Entre dans la maison de Dieu,
Rapprends donc avec nous l'humble, saine prière,
N'oublie plus jamais que les hommes sont frères,
Aime à faire le bien d'abord en ton milieu. »

Chers ancêtres perdus au fond des cimetières,
La plupart jusqu'au nom retombé dans la nuit,
En exemple pieux sur nous doucement luit
Votre amour du prochain ; c'est la vertu première.

Abel Bénier.

30 Juillet : Réception d'étudiants de Tübingen.

Une trentaine d'étudiants de Tübingen, près de Stuttgart, conduits par le docteur en philosophie M. Weinert, lauréat de l'Académie Racinienne, font un pèlerinage littéraire en France. M. Chaloin leur parle de La Fontaine. M. Ivernel évoque des souvenirs d'excursions en Allemagne. M. B. Latour récite quelques fables avec talent.

Une bonne journée pour l'Art, pour la Paix peut-être.

10 Août : « Visite des Lauréates et Lauréats du PRIX RACINE ». (Semaine Racinienne organisée par la Municipalité de La Ferté-Milon).

Le Docteur Ph. Grill, maire et président du Comité, accompagnait les lauréates de la Semaine Racinienne, étudiantes du Lycée de Jeunes Filles de Saint-Quentin, ainsi que M. Jean Dubu, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Saint-Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie Racinienne, ayant à ses côtés M. R. Soulié, conseiller municipal, président de la Semaine Racinienne, et diverses personnalités des Universités françaises et étrangères. Après Racine, Jean de La Fontaine. M. Chaloin fait les honneurs de la maison et présente sur la vie du poète le disque créé par Radio-Luxembourg avec Débucourt comme principal interprète.

27 Septembre : « Conférence de M. CHALOIN à la Société Académique de Saint-Quentin : A propos de Jean de La Fontaine ».

La causerie comportait trois parties :

1° L'Homme était-il vraiment mauvais mari, mauvais père, naïf et distrait ?

2° L'Acémicien : Son élection, son rôle à l'Académie, la façon scandaleuse dont sa mémoire a été « honorée » par le Directeur de l'Académie.

3° Comment les Fables ont été composées ? Si le sujet a été parfois emprunté aux auteurs grecs et latins, il a été adapté avec un art inimitable. A titre d'exemple, le conférencier compare la traduction de « l'Olivier et le Roseau » d'Esopé, récit banal et sans la moindre poésie, à la fable « Le Chêne et le Roseau » qui est un chef-d'œuvre.

Séance du 28 Septembre :

M. BOURGEOIS : « Un Maire rural à l'Epoque napoléonienne. » Cosme Etienne Nicolas Truet de la Prairie, receveur pour l'abbaye de Val-Secré, devint, par suite de son mariage, cultivateur à la Loge, paroisse d'Epaux (1779). Très effacé jusqu'à la grande époque révolutionnaire de 1792, il se voit

alors, à cette date, désigné pour exercer de hautes responsabilités. En 1799, il est maire et le demeurera jusqu'en 1806, en dépit des attaques dont il est l'objet, de la méfiance, de l'envie et de la maladie qui, le retenant souvent à la ferme, l'oblige à tenir une sorte de journal mi-personnel, mi-officiel où le chercheur est à son aise.

Truet, jacobin, égalitariste, administra la commune avec rigueur, faisant appliquer les directives du premier Consul en qui il voyait l'héritier naturel des Conventionnels. Il peut passer pour un autoritaire, mais son humour et la haute idée qu'il se faisait de ses attributions engagent à l'absoudre de bien des duretés.

Un village de vignerons et de laboureurs sert de toile de fond à ce journal, et l'on peut connaître, à un siècle et demi de distance, que les soucis du peuple et de ses dirigeants portent toujours les mêmes noms : la guerre, l'impôt, l'ordre social.

Il est remarquable toutefois qu'un magistrat municipal ait, ainsi que l'a fait Truet, su rendre vivante et précise la vie d'un bourg rural de cette époque. Il convient de souhaiter que les communes sachent conserver jalousement les textes de cette importance.

M. CHALOIN : « *Les marteaux de porte.* » Notre collègue Mlle Patot a fait don à la Société d'une douzaine de très beaux dessins au crayon des plus intéressants marteaux de porte de la ville, tous du XVIII^e siècle. M. Chaloin présente ces dessins et commente l'article de M. Riboulot sur ce sujet et paru dans le Bulletin de la Société en 1922-25.

Séance du 27 Octobre :

M. BEAUJEAN : « *La charité de Château-Thierry.* » La Léproserie (ou Maladrerie) est-elle née au XII^e siècle, selon Melleville, en 1255, sous Thibault de Champagne, selon Hébert, ou après 1302, date à laquelle Philippe-le-Bel accorde une charte à la ville, d'après Poquet ? En 1326, sous Thibault le Jeune, un acte authentique affirme son existence comme propriété des Bourgeois de Chaûry qui défendent jalousement leurs droits souvent contestés.

Après les guerres cruelles de la fin du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e, l'établissement périclite. Il faut le réorganiser. En 1654, Éléonore de Berg, veuve du duc de Bouillon, dame de Château-Thierry, le confie aux « Frères de la Charité », experts en l'art de soigner malades, fous et correctionnaires ; elle leur remet en même temps l'administration de l'Hôtel-Dieu, à la grande colère des « Augustines ».

Un long procès s'ensuit. Les « Augustines » l'emportent. Les « Charitains » regagnent l'estime de la population par la



La Charité de Château-Thierry, face sud
(Cliché Richez-Ehrhard, Château-Thierry)

compétence et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent de leur tâche, en opposition parfois avec ces Messieurs les « Chirurgiens du Roy ». L'affaire Boulet en est un bien pittoresque exemple.

Au milieu du XVIII^e siècle, les vieilles bâtisses sont remplacées par l'établissement que nous connaissons, avec sa chapelle centrale. Les « pensionnaires » (fous, libertins et correctionnaires) sont traités avec une largeur d'esprit, un souci de la liberté individuelle qui nous surprennent.

En 1789, l'administration de la « Charité » est sécularisée. La Maison sert en outre de prison civile et militaire, se substituant à la Madeleine, définitivement fermée. Le plus curieux prisonnier en est bien l'abbé Benoît-Louis Leduc, de Marigny, fils naturel de Louis XV.

Sous l'Empire, une nouvelle « Force » (prison) est ajoutée à l'ancienne, avec cellules pour les intractables. Après le départ de Mademoiselle Gallot, la Restauration installe à la Charité les Dames Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, puis, en 1841, les Dames de Saint-Augustin auxquelles on adjoint en 1919 les Sœurs de l'Enfant-Jésus, de Soissons.

L'auteur décrit alors l'actuelle « Charité », dénombre le personnel, présente les divers usagers et conclut en se demandant s'il ne paraît pas désirable d'installer dans un autre établissement, plus près de la ville, à la discipline plus libérale, les « pensionnaires » âgés, mais valides.

23 Novembre : Récital de poésies.

Brillant « cinq à sept » littéraire dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous les auspices de la Société. Devant une nombreuse et brillante assistance, M. Bernard Latour, administrateur-délégué de la Michodière, dit avec une aisance remarquable et un art consommé un heureux choix de poésies, de Charles d'Orléans à Musset, de Baudelaire à Laforgue, de Valéry à Saint-Exupéry.

Bien agréable divertissement.

Séance du 30 Novembre :

M. HARDY : « *Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry : Le conflit de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de la Charité (1653-1670).* » La première moitié du XVII^e siècle marque un temps de répit dans la vie des Augustines. Ici, comme dans l'ensemble du Royaume, les règnes de Henri IV et de Louis XIII se traduisent par des effets bienfaisants. Mais en 1651 un grand événement se produit dans l'histoire de la ville : elle passe des mains du Roi dans celles du duc de Bouillon, Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, qui avait joué un rôle fort actif dans les troubles de la Fronde et qui, ayant fait

sa paix avec Mazarin, avait reçu les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry en échange de sa principauté de Sedan. Le duc de Bouillon meurt peu de temps après, en 1652, et sa veuve, Eléonore-Catherine-Fébronie de Berg, le remplace à la tête du duché, « au nom et comme tutrice et gardienne » de l'aîné de ses fils.

Or, en 1653, Eléonore de Berg entreprend de transformer en hôpital la maladrerie de la Barre, qui était à l'abandon, et de confier le nouvel établissement aux Frères de la Charité ; mais elle entend que tous les frais de l'opération retombent sur l'Hôtel-Dieu, dont tous les biens seraient cédés aux Charitains et qui devrait désormais fonctionner sous leur contrôle. C'était là méconnaître le statut de l'Hôtel-Dieu, bénéfice ecclésiastique à la nomination du Roi, et la Prieure, Anne Lebrun de Saint-Didier, refusa de s'incliner devant cette exigence. L'affaire traîna en longueur, et la princesse mourut, en 1657, avant d'avoir pu réaliser son dessein.

Les Charitains, qui perdaient en elle leur soutien, font alors la part du feu. Ils ne demandent plus que la moitié des biens de l'Hôtel-Dieu, posant en principe que leur hôpital sera réservé aux hommes et l'Hôtel-Dieu aux femmes. Malgré les protestations des Augustines, un arrêt du Conseil privé, en 1663, leur donne satisfaction et ordonne le partage des biens de l'Hôtel-Dieu.

Les Augustines font opposition, et les échevins interviennent en leur faveur, mais le Roi confirme son arrêt, et le duc de Bouillon rappelle durement ses administrés au respect de sa volonté. C'est ensuite l'évêque de Soissons, Charles de Bourlon, qui procède personnellement à une enquête et se prononce en faveur des Augustines ; mais les Charitains obtiennent du Lieutenant général une contre-enquête, qui vise à réduire à néant les conclusions de l'Évêque. A quoi les Augustines et leurs partisans répondent en recueillant des témoignages qui mettent en cause la bonne tenue de l'Hôpital de la Charité.

Au vrai, le bon droit des Augustines n'était guère douteux, et l'attitude des juges royaux ne s'explique que par le souci de ménager la maison de Bouillon, fraîchement ralliée et d'humeur difficile. Mais il se trouve que, vers 1670, l'atmosphère politique a changé : tous les organes de la Monarchie ont repris vigueur, et les Augustines vont en profiter. Par un arrêt définitif du 4 février 1670, le Roi revient sur le passé et rend à l'Hôtel-Dieu la totalité de ses biens ; quant à l'Hôpital de la Charité, il subsiste, mais devra se contenter de l'héritage de la Maladrerie. Une fois de plus, les Augustines, et spécialement leur prieure, Anne Lebrun de Saint-Didier, qui supporta sans faiblir le poids de ce long procès, voyaient leur ténacité récompensée.

M. CHALOIN : « *Présentation de documents divers.* » Ces documents, appartenant à la Société, consistent en :

1^o une commission de garnisaires pour certaines communes dont plusieurs habitants n'avaient pas payé leurs impôts. Ces

garnisaires devaient être logés et nourris par le contribuable jusqu'à complet paiement des sommes dues ;

2^e des billets de confiance émis par la Ville en remplacement des assignats ;

3^e des lettres et décisions administratives relatives à la constitution de la Société en 1864, notamment une lettre signée de V. Duruy.

Séance du 28 Décembre :

M. HARDY : « *Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, le priorat d'Anne de la Bretonnière.* » En 1682, la prieure, Anne Lebrun de Saint-Didier, invoquant son grand âge et ses infirmités, cède la place à une Religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît, Anne de la Bretonnière, nièce de Pierre Stoppa, colonel aux Gardes Suisses, que Louis XIV tenait en particulière estime, et de sa femme, Anne-Charlotte de Gondi.

Le duc de Bouillon, Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne, renouvelant ses préférences à la suzeraineté du Prieuré, essaie de contester la légitimité de cette nomination : on passe outre à son opposition.

Mais un autre obstacle, tout à fait inattendu et beaucoup plus grave, empêche la nouvelle Prieure de prendre possession de son bénéfice : la Cour de Rome, dont les Augustines dépendaient quant au spirituel, s'abstient, contrairement à l'usage, de donner à la décision du Roi la sanction indispensable. C'est qu'à ce moment-là l'affaire de la Régale battait son plein et que les rapports étaient fort tendus entre Innocent XI et Louis XIV. Anne de la Bretonnière, victime d'événements qui la dépassaient, s'inquiète, multiplie les démarches. Enfin, en avril 1683, à la faveur d'une détente passagère entre les deux puissances, les bulles tant attendues arrivent, et la Prieure est installée dans les formes accoutumées.

Mais elle garde un amer souvenir de ces embarras et, pour en éviter le retour, demande à l'Évêque diocésain, M. de Bourlon, de prendre le Prieuré de Saint-Jean sous sa dépendance spirituelle. M. de Bourlon, connu pour son attachement aux libertés de l'Eglise gallicane, se prête aussitôt à cet arrangement, et la Papauté reconnaît sans difficulté le fait accompli.

Dès lors, Madame de la Bretonnière, libre aux entournures, entreprend de rétablir dans la maison un ordre parfait, d'augmenter ses ressources, d'étendre son rayonnement. Son priorat ouvre pour l'Hôtel-Dieu quelque chose comme une ère nouvelle.

M. CHALOIN : « *Les ruines de Fère-en-Tardenois et de Nesles-en-Dôle.* » Les ruines du château de Fère sont une des curiosités de notre arrondissement. Bâti en 1188 par Robert de

Dreux, ce château féodal fut entièrement transformé à la Renaissance. On peut admirer l'art des architectes de cette époque en contemplant la belle galerie qui remplace le pont-levis, les fenêtres Renaissance ajoutées aux vieilles tours.

Le château de Nesles, qui date de la même époque, appartenait également à Robert de Dreux. Il en subsiste des vestiges intéressants, notamment le donjon.